

Québec le 27 septembre 2007

Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement  
reliées aux différences culturelles.

Présenté par : Michel Bérubé  
Résident de Québec

-----

Permettez-moi quelques définitions pour commencer.

-Laïcité : Principe de la séparation de la société civile de la société religieuse, l'État n'exerçant aucun pouvoirs religieux et les Églises aucun pouvoirs politiques. (Petit Robert, édition 1990)

-Culture : (1) Ensemble des aspects intellectuelles d'une civilisation. (2) Ensemble des formes acquises de comportement, dans les sociétés humaines. (Petit Robert, édition 1990)

-Égal : qui est sur le même rang; qui a les mêmes droits ou charges. (Petit Robert, édition 1990)

Je pense qu'il faut, dans ce débat, commencer par mettre certaines choses au clair. La culture est la richesse première d'un peuple et un peuple qui se respecte n'a pas à avoir honte de vouloir la protéger.

Le ministère de l'immigration est un service de juridiction fédérale, avec une succursale provinciale, qui offre des services d'accueil et d'intégration. Les immigrants qui arrivent chez nous devraient connaître nos lois et la culture de notre pays. C'est à eux de s'adapter au pays d'accueil et non l'inverse.

Des hommes, mais surtout des femmes, se sont battus pendant des décennies pour obtenir l'égalité entre hommes et femmes; faire des accommodements, basés sur le sexe, pour les nouveaux arrivants équivaldrait à nier nos propres droits à l'égalité. Malgré l'imprécision de nos lois, et j'y reviendrai plus loin, je crois fermement que le Québec est une terre accueillante pour tout individu de toute race et de toute culture. Sur le territoire du Québec il y a des temples (mosquées, synagogues, églises, etc.). On n'empêche pas les pratiquants religieux de se doter de lieux de culte. Par contre en dehors de ces lieux c'est la société civile qui vit, qui travaille, qui s'amuse, qui prend sa place. Une société multiculturelle soit; mais qui obéit aux règles qui prévalent et qui sont édictés par des gens qui représentent cette même société.

Je lisais dernièrement dans un journal très bien coté que les accommodements qui ont peuplés notre espace public depuis près d'un an, n'étaient pas tous à bannir et j'en conviens. Il y a eu entre autre des accommodements économiques, d'autres de bon voisinage. Ceux qui m'intéressent et m'interpellent au plus haut point ce sont les accommodements dits religieux et ceux qui viennent à l'encontre de l'égalité entre les hommes et les femmes.

La loi est faite pour tout le monde. La religion n'est pas un choix de société, c'est un choix personnel. C'est d'ailleurs ce qui distingue une société laïque comme la nôtre d'une société intégriste comme l'Iran par exemple. Pour généraliser je dirais qu'un

signe ou une pratique religieuse ne pourrait être invoquée que si (il ou elle) ne constitue pas une menace pour la sécurité et qu'il (ou elle) ne contrevient pas aux règles que l'on s'est donnés comme société.

Un « quirpan », même bien ficelé, est considéré comme une arme blanche dans notre société. Cette même société qui peine à enrayer la violence dans nos écoles et les rues de nos villes.

Une femme qui se présente dans un poste de scrutin pour voter et qui est voilée ne peut prouver son identité, même si elle présente une carte avec photo, que si les scrutateurs sont en mesure de comparer l'image avec la réalité. Imaginons le scénario suivant : cette même dame se présente à l'école de police pour une formation de policière...? On connaît la suite.

Autre exemple : Ce cas où les propriétaires d'un gymnase ont dû givrer les vitres du local pour accommoder la communauté juive hassidiques. Dans ce cas je dirais que c'est un accommodement raisonnable, de bonne relation avec l'entourage. À cause de cet accommodement personne n'est en danger et aucune loi ou règlement n'est violée. Les problèmes qu'une telle décision peut causer aux propriétaires, comme à l'exploitant de cette cabane à sucre au printemps dernier, relèvent de la libre entreprise.

Bien sûr parler de religion sans parler d'égalité entre les hommes et les femmes ce serait se mettre la tête dans le sable car la majorité de celles-ci (les religions) ont été ou sont encore de forme patriarcale (dominé par le chef de famille, l'homme en l'occurrence). L'égalité, même si elle est reconnue par nos lois, n'est pas une garantie lorsque vient le temps de la vivre au quotidien. C'est par l'éducation que l'on doit apprendre aux nouveaux arrivants dans quelle société ils devront s'intégrer et vivre, quels sont leurs droits et leurs obligations. Ainsi, bien au courant de nos règles sociales, ils seront mieux en mesure de s'intégrer harmonieusement à leur pays d'accueil.

Ce qui m'amène à parler de nos lois et de nos chartes des droits et libertés. Posons-nous les questions : Nos lois sont-elles claires et précises dans les domaines de l'immigration, du caractère laïc de nos institutions civiles (écoles, tribunaux, bureaux de votation, hôpitaux, etc.). Les deux chartes qui définissent nos droits et libertés sont-elles bien arrimées ensemble d'abord et aux nouvelles réalités? N'oublions jamais que les juges que nous nommons ne sont là que pour interpréter les lois. Nos infrastructures d'accueil et d'intégration des immigrants sont-elles adéquates? On a beau vouloir accueillir plus d'immigrants, si on n'est pas prêt à les recevoir correctement on pourrait fort bien se retrouver avec des ghettos. Est-ce cela que l'on veut? Ce n'est pas parce que nos gouvernements successifs ont délibérément remis à plus tard depuis 40 ans le problème de la dénatalité au Québec, qu'il faut passer outre au vrai débat.

Quand j'entends nos politiciens dire qu'il faut faire entrer plus d'immigrants je dis : un instant; combien d'années devront nous attendre encore avant de voir une politique familiale cohérente au Québec. Mis à part la nouvelle politique de congés parentaux, je n'ai vu que des mesures pour favoriser le travail des deux conjoints. Qu'advient-il de nos enfants?? Mais ceci est un autre débat...

Merci de ce que vous faites, c'est ça de la démocratie.

Michel Bérubé, Québec